



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Pérennité de l'exercice des orthophonistes

Question écrite n° 10147

Texte de la question

M. Michel Herbillon appelle l'attention de M. le ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins, au sujet de la pérennité de l'exercice des orthophonistes. En effet, dans le cadre d'une mobilisation de cette profession, les orthophonistes salariés dénoncent des rémunérations insuffisantes, ce qui expliquerait les nombreux postes vacants et nuirait considérablement à la prise en charge des patients. De même, les orthophonistes libéraux font face à un cadre réglementaire contraint. Face à cette situation, les représentants de la profession demandent une revalorisation des orthophonistes salariés afin de permettre le recrutement dans les établissements ; la poursuite des revalorisations conventionnelles en libéral et notamment des bilans ; la reconnaissance pleine et entière de l'orthophonie comme profession de santé de premier recours à travers la généralisation de l'accès direct et des garanties visant à assurer la soutenabilité des cabinets libéraux et l'avenir de leurs retraites. Par ailleurs, la presse s'est récemment fait l'écho que de nombreux professionnels libéraux envisageraient d'arrêter les soins de patients suivis en CMP en raison du rappel par l'assurance maladie d'une règle visant à éviter une double prise en charge. Dès lors, de nombreuses familles craignent de devoir choisir entre soins psychologiques et soins orthophoniques pour leurs enfants. Considérant l'importance des soins orthophoniques pour l'ensemble de la population, il lui demande les mesures qu'il compte prendre afin de répondre aux demandes de la profession et ainsi sécuriser ces soins essentiels.

Données clés

Auteur : [M. Michel Herbillon](#)

Circonscription : Val-de-Marne (8^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10147

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Santé et accès aux soins](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 9 février 2026

Question publiée au JO le : [7 octobre 2025](#), page 8413